

Délibérations du conseil municipal

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 3 mars 2010, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François FARRET, Maire, à la suite d'une convocation adressée le 25 février 2010.

ETAIENT PRÉSENTS : M. FARRET, MMES BERKANI, ROUX, M. BENAY, MME GIRAUD, M. LAUMONT, MME CHAPUT, MM BOURLIER, ODOUARD, MME GUERMITE, M. SERPOLAY, MME RATURAS, MM JOACHIN, DOR, MMES MIOCHE, PALLUT, M. SUTEAU, MME BRIQUET, M. PRADEL, MME FERREIRA, M. SCHNEIDER, MME GILBERT, M. VAUCLARD, MME ARNAL, M. SIEGRIST, MME DAUPLAT

ETAIENT EXCUSES:

- Monsieur RITROVATO qui avait donné procuration à Monsieur BENAY
- Monsieur NEVES qui avait donné procuration à Madame BERKANI
- Monsieur CRESSEIN qui avait donné procuration à Monsieur FARRET

Les Conseillers présents, au nombre de 26, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil.

Madame RATURAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Nouveaux statuts du SIAVA
3. Concessions en état manifeste d'abandon
 4. Subventions
 5. Liste des marchés publics
 6. Affaires diverses
 - *Contrat de travail*

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2010. Ce document est adopté par 23 voix pour et 6 contre puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

I - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Débat d'orientation budgétaire 2010

La préparation du budget 2010 se fait encore sous l'emprise des conséquences de la crise économique avec des répercussions sociales qui vont peser lourdement sur les ménages et une montée du chômage dans les mois qui viennent.

La préparation du budget 2010 se fait dans un contexte général très incertain.

A - La crise économique est loin d'être finie et ses conséquences sociales n'en sont qu'au début.

L'évolution globale du PIB 2009 serait de - 2,9%.

Le marché du travail continue de se dégrader.

Les investissements des entreprises ont chuté : de +8,6% en 2007, ils sont tombés à +2,4% en 2008 et les estimations INSEE pour 2009 sont de -7,2%.

Le projet de loi de finances 2010 est basé sur une estimation de la croissance entre 0,75% et 1,25%, une prévision de l'inflation à +1,2%.

Cette prévision de croissance entrainerait des recettes supplémentaires (+7 milliards d'euros de TVA , 14 milliards d'euros pour l'impôts sur les entreprises).

Mais la politique gouvernementale d'avantages fiscaux entrainera une perte, chaque année, pour l'Etat de :

- o 11,6 milliards avec la suppression de la TP,
 - o 4 milliards avec la baisse de la TVA dans la restauration,
 - o 3,5 milliards pour l'exonération des heures supplémentaires,
- Sans parler du bouclier fiscal.

Cette politique n'est pas faite pour diminuer le déficit public qui s'est fortement dégradé en 2009, en partie bien sûr à cause des mesures prises pour atténuer les effets de la crise.

Le poids de la dette des collectivités locales reste faible dans le poids de la dette publique (111milliards contre 1145 pour l'Etat). Le secteur public local ne représente que 11% de l'endettement public alors qu'il réalise 21 % de la dépense publique totale et plus 70% de l'investissement public.

B - Les concours financiers de l'Etat pour les collectivités territoriales.

La réforme de la taxe professionnelle, pour le gouvernement, a pour objectif d'augmenter la compétitivité des entreprises françaises en favorisant l'investissement productif.

Les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) percevront en lieu et place de la taxe professionnelle (18,3 milliards d'euros) :

- une cotisation foncière des entreprises (5,9 milliards d'euros), basée sur la valeur locative du foncier occupé par les établissements situés sur leur territoire,
- une part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (4,1 milliards), basée sur la valeur ajoutée des entreprises disposant d'établissements sur leur territoire, répartie en fonction du nombre de salariés y travaillant.

Pour compenser la perte (environ 8,3 milliards d'euros), les communes et EPCI percevront, à compter de 2011 :

- la part de taxe d'habitation perçue antérieurement par les départements (5,6 milliards d'euros),
- la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) perçue actuellement par les départements et les régions (70 millions d'euros),
- la part de frais de gestion de la fiscalité directe locale (sur la TH, la TFNB et la CFE) restituée par l'Etat (1 milliard d'euros),
- les parts de 5 composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER - (400 millions d'euros),
- une dotation budgétaire de l'Etat, au titre de la dotation de compensation de la

réforme de la taxe professionnelle – DCRTP – (environ 300 millions d’euros).

- Le solde (environ 900 millions d’euros) correspond à la suppression :
 - du prélèvement au titre de France Télécom,
 - de la participation (sous sa forme actuelle) au titre du plafonnement de la TP en fonction de la valeur ajoutée.
- La réforme, au moment de son application, doit être financièrement « neutre » :
 - les communes et EPCI dont les ressources après réforme seront inférieures à celles perçues avant :
 - celle-ci bénéficieront à compter de 2011 d’un versement (figé au niveau constaté en 2010), compensant la différence (au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources),
 - les communes et EPCI bénéficiant après réforme de ressources supérieures à celles perçues avant :

celle-ci subiront à compter de 2011 un prélèvement (figé au niveau constaté en 2010), d’un montant égal à la différence (au profit de ce même fonds de garantie).

LES RECETTES FISCALES DES COMMUNES ET DES EPCI AVANT ET APRES REFORME

(en milliards d’euros)	avant	après
taxe d’habitation	11,1	16,7
taxe foncière sur les propriétés bâties	13,7	13,7
taxe foncière sur les propriétés non bâties (et taxe additionnelle)	0,8 -	0,8 0,1
taxe professionnelle	18,3	-
cotisation foncière des entreprises	-	5,9
cotisation sur la valeur ajoutée	-	4,1
participation au titre du plafonnement VA	- 0,2	-
prélèvement sur la TP de France Télécom	- 0,6	0,1
transfert d’une partie des frais de gestion	-	1,0
sous-total 4 taxes	43,1	42,4
différence		- 0,7

LES RECETTES COMPLEMENTAIRES DES COMMUNES ET DES EPCI APRES REFORME

(en milliards d’euros)	après
IFER (éoliennes, centrales électriques, centrales photovoltaïques, transformateurs électriques, antennes relais et antennes de radio-télédiffusion)	0,4
taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ⁽¹⁾	-
dotations budgétaires supplémentaires	0,3
Total	0,7

⁽¹⁾ L’équivalent du montant de produit de la TASCOM (0,6 milliard) est prélevé sur la dotation de compensation de la part salaires de la collectivité bénéficiaire. Son montant

n'apparaît donc pas dans le tableau des recettes complémentaires.

LES RECETTES FISCALES DES COMMUNES ET DES EPCI AVANT ET APRES REFORME

(en milliards d'euros)	avant	après
impôts sur les ménages (TH, TFB ménages, TFNB)	21,5	27,2
frais de gestion récupérés	-	0,7
total impôts sur les ménages	21,5	27,9
pourcentage impôts sur les ménages / total des 4 taxes	49,9 %	65,8 %
impôts sur les entreprises (TFB entreprises, TP, CLA ou CC)	21,6	14,2
frais de gestion récupérés		0,3
total impôts sur les entreprises	21,6	14,5
pourcentage impôts sur les entreprises / total des 4 taxes	50,1 %	34,2 %
impôts sur les ménages et sur les entreprises	43,1	41,4
frais de gestion récupérés	-	1,0
total impôts sur les ménages et les entreprises	43,1	42,4

L'enveloppe normée regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'État aux collectivités locales, à l'exception du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA, 6,2 md €), de certaines subventions versées par les ministères (1,8 md €) et des dégrèvements d'impôts locaux (16,4 md €).

A l'intérieur de cette enveloppe, la progression de la DGF est limitée à 0,6%. La DGF avait pour objectif de :

- doter les communes d'une ressource évolutive et d'équilibrer les budgets,
- mettre en place des mécanismes, notamment de péréquation, qui assurent une plus grande solidarité entre collectivités et tiennent compte des spécificités.

En conclusion, Les collectivités ne peuvent plus compter sur une dynamique de progression des concours de l'Etat et la réforme de la TP entraine une diminution de l'autonomie financière des communes ou EPCI, avec transfert des impôts vers les ménages.

Clermont Communauté

L'agglomération, et à l'avenir la métropole, constituent une échelle pertinente pour mener à bien des politiques publiques qui dépassent le seul cadre communal (politique économique, de transport, d'aménagement du territoire).

Le projet voté au dernier conseil communautaire, vers une éco-métropole, a trois grandes priorités : habitat, déplacements, économie-innovation dans le cadre du développement durable.

La période est incertaine quant aux ressources (cf. réforme TP) avec une perte d'autonomie financière. En tout état de cause, il faudra des ressources supplémentaires et un pacte fiscal de solidarité entre toutes les communes.

Situation financière de ROMAGNAT fin 2009

Les premiers éléments du compte administratif principal dont nous disposons font

ressortir un excédent de fonctionnement de 1 700K€ qui, après apurement du déficit d'investissement, dégagera un disponible de l'ordre de 600K€.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010

I- FONCTIONNEMENT

A) LES DEPENSES

Administration générale

Les charges à caractère général progresseront de l'ordre de 3 %, augmentation due essentiellement :

- au coût de l'énergie,
- à la mise en place d'une politique culturelle (crédit de 50 000 € contre 14 000 €),
- à l'augmentation des frais de télécommunication.

Les autres charges de gestion courante augmenteront fortement en raison du retour de la subvention du CCAS à son niveau habituel.

La masse salariale est l'objet d'une gestion tournée vers l'avenir : elle évolue de 1.5% (3 200K€ au BP 2010 pour 3 152K€ au BP 2009)

Augmentation liée :

- à la gestion des carrières, aux augmentations légales et statutaires des salaires
- à la création d'un poste achat public : coût supplémentaire annuel de 26K€.
- embauche d'un nouveau DGS

Maîtrise tournée vers l'avenir car :

- adaptation des postes aux évolutions de la gestion communale : gestion des départs à la retraite
- réalisation d'économies dans la gestion des remplacements
- création du poste achat public

Au 1^{er} janvier 2010, les effectifs de la Commune de ROMAGNAT sont répartis comme suit :

Filière Administrative

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Adjoint administratif de 1 ^{ere} classe	C	7	7	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1

Rédacteur	B	2	2	0
Rédacteur chef	B	1	1	0
Rédacteur principal	B	2	2	0
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché Territorial	A	1	1	0
TOTAL FILIERE		20	20	3

Filière Animation

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2	2	0
Animateur	B	1	1	
TOTAL FILIERE		3	3	0

Filière Sécurité

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Garde champêtre chef	C	1	1	0
Gardien	C	2	2	0
TOTAL FILIERE		3	3	0

Filière Sociale

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Agent Spé. 1ère classe Ecoles Mat.	C	1	1	0
TOTAL FILIERE		1	1	0

Filière Sportive

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Educateur Act. Phys. Et Sport. 2ème classe	B	1	1	0
TOTAL FILIERE		1	1	0

Filière Technique

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Adjoint technique 1ère classe	C	3	3	0

Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	35	35	7
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	4	4	0
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	7	7	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Contrôleur de travaux en chef	B	1	1	0
Technicien supérieur territorial	B	1	1	0
Ingénieur principal	A	1	1	0

TOTAL FILIERE		53	53	7
----------------------	--	-----------	-----------	----------

TOTAL BUDGET		81	81	10
---------------------	--	-----------	-----------	-----------

B) LES RECETTES

Les dotations de l'Etat et de Clermont Communauté seront inscrites au BP à hauteur du réalisé 2009.

La fiscalité : pour assurer les dépenses courantes de la commune, une hausse des taux communaux de TH et TFB sera nécessaire. Les bases fiscales réelles n'étant pas encore connues il est difficile de donner un chiffre précis mais une fourchette de 1,5 à 2,5% d'augmentation semble raisonnable.

II. INVESTISSEMENT

La reprise dès le BP d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2009 permettra d'inscrire un virement à la section d'investissement destiné à financer les restes à réaliser 2009 et les investissements courants prévus pour 2010.

Pour les investissements structurants, la municipalité aura recours à l'emprunt : le projet de transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique et l'aménagement d'un bloc vestiaire sont aujourd'hui bien avancés et devraient voir le jour dès 2010. Les autres arbitrages budgétaires ne sont pas encore finalisés. Les différentes commissions doivent se réunir début mars pour donner leur avis quant aux priorités à retenir.

Investissements courants :

Amélioration cadre de vie (voirie, espaces verts, éclairage public, accessibilité)

Mise aux normes des établissements publics

Renouvellement des équipements

Entretien du patrimoine

Investissements structurants

Acquisitions foncières

Equipements sportifs

Etudes et aménagements en découlant : cœur de ville, accessibilité, salle André Raynoird.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2010

La taxe n'augmentera pas cette année.

L'étude de la SAFEGE sur la pollution de la Gazelle est en cours de réalisation. Les préconisations qui en ressortiront nous contraindront à prévoir un volume de travaux relativement important. Ces travaux s'étaleront vraisemblablement sur plusieurs exercices budgétaires.

II - NOUVEAUX STATUTS DU SIAVA

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon.

III - CONCESSIONS EN ETAT MANIFESTE D'ABANDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, en particulier, ses articles L2223-17, R2223-12, R2223-13 à R2223-20, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, autorise ce dernier à lancer une procédure de reprise de concessions en état manifeste d'abandon dans les cimetières de Romagnat.

IV - SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- 1) une subvention de 250,00 € au Foyer Rural de Saulzet-le-Chaud au titre du spectacle de Noël offert aux enfants de Saulzet-le-Chaud,
- 2) une subvention de 550,00 € à la Coopérative Scolaire de l'école de Saulzet-le-Chaud au titre du projet « CIRQUE » mis en place,
- 3) une subvention annuelle de 800,00 € au Foyer Socio Educatif du Collège d'Aubièrre, au titre des activités éducatives auxquelles participent les enfants de Romagnat scolarisés dans cet Etablissement.

V - LISTE DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 133 du Code des Marchés publics, la Commune est tenue de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Pour l'année 2009, la liste des marchés conclus est établie à partir du montant de 20 000.00 euros HT, par application de l'arrêté du 10 mars 2009 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007.

VI - AFFAIRES DIVERSES

❶ Contrat de travail :

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise la prolongation du contrat d'un animateur pour une durée d'un an à compter du 17 mars 2010,
- Décide que cet agent sera rémunéré sur la base du grade d'Animateur territorial 2^{ème} échelon. A cette rémunération s'ajoutera une prime annuelle.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

② **Prochaine réunion :**

La prochaine réunion du Conseil Municipal consacrée, notamment, aux budgets primitifs 2010 aura lieu lundi 29 mars 2010 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 h 05

Commentaires de la majorité

Compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars 2010

- ☞ Ce conseil municipal s'est déroulé en deux temps :
 - débat d'orientation budgétaire
 - vote de plusieurs délibérations

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

- ☞ **Monsieur le Maire** expose le **contexte** dans lequel ce débat a lieu :
 - **crise économique** avec progression constante du chômage
 - **climat d'incertitude pour les collectivités territoriales** dû aux réformes contestées proposées par le gouvernement (réforme des collectivités territoriales, réforme de la taxe professionnelle)
 - **loi de finances 2010 hypothéquée** par la politique gouvernementale **d'avantages fiscaux** (19,1 milliards de perte annuelle de recettes sans compter celles engendrée par la mise en place du bouclier fiscal)
 - **déficit public croissant** que le gouvernement voudrait combler en diminuant l'aide aux collectivités territoriales alors que celles-ci ne contribuent que peu à ce déficit.

Les conséquences financières induites par ce contexte se traduisent par un **ralentissement très important du concours de l'Etat auprès des collectivités territoriales**, une **perte d'autonomie financière** pour les communes et l'**aggravation prévisible de la charge fiscale des ménages au profit des entreprises**.

Indirectement, ce désengagement de l'Etat pèse sur les finances de Clermont-Communauté qui, comme de nombreuses collectivités territoriales, vit une période d'incertitude financière en voyant diminuer ses ressources et perdre de l'autonomie financière. Cette situation n'empêche pas le conseil communautaire d'avoir récemment adopté un projet dont les priorités sont la gestion des déplacements et des transports, l'habitat, l'économie et l'innovation.

Dans ce contexte, l'équipe municipale opère **des choix** qui permettent l'application du programme pour lequel elle a été élue. **Pour assurer le développement dynamique de notre commune sans en altérer les finances**, l'équipe municipale envisage une **augmentation modérée de la taxe foncière et de la taxe d'habitation** dont les montants restent encore à définir.

☞ **L'opposition municipale** critique la lecture faite par Monsieur le Maire de la réforme de la taxe professionnelle en affirmant que ce positionnement est typique des municipalités de gauche. L'opposition oublierait-elle que Messieurs Raffarin et Juppé que l'on ne saurait soupçonner de sympathie socialiste, ainsi que de nombreux maires de municipalités de droite, sont très hostiles à la suppression de la taxe professionnelle ? L'augmentation programmée des impôts locaux est également contestée par l'opposition municipale, marque de son immobilisme politique.

☞ **La majorité municipale** s'exprime à son tour¹. Son président insiste sur la **responsabilité dont font preuve les élus du groupe majoritaire pour construire un budget permettant à la commune de se développer par étapes, et répondant aux besoins de nos concitoyens sans trop alourdir leur charge financière**. Contrairement à ce que laisse entendre l'opposition, l'équipe municipale propose avec ce budget 2010 une **gestion réfléchie des finances publiques** dont elle a le plus grand souci.

LES DÉLIBÉRATIONS

Délibérations	Contenu et remarques	Résultat du vote
Nouveaux statuts du SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon)	Adoption des nouveaux statuts.	adoptée à l'unanimité
Reprise de concessions en état manifeste d'abandon	Adoption de la procédure de reprise	adoptée à l'unanimité
Subventions	Au Foyer rural de Saulzet-le Chaud : 250 €(spectacle de Noël offert aux enfants de l'école de Saulzet) Coopérative scolaire de l'école de Saulzet : 550 €(projet d'initiation aux arts du cirque) Foyer Socio Educatif du Collège d'Aubière : 800 € (participation aux activités du foyer auxquelles participent les enfants de Romagnat scolarisés au collège.	adoptée à l'unanimité
Liste des marchés publics 2009 supérieurs à 20 000 €HT	La commune est tenue de publier cette liste au cours en début d'année.	La lecture de cette liste ne fait pas l'objet de vote
Prolongation du contrat de travail d'un animateur	Il s'agit du contrat d'une animatrice travaillant avec les adolescents de la commune.	adoptée à l'unanimité

Prochain Conseil municipal (vote des budgets primitifs 2010) : lundi 29 mars, 19h

¹ *L'intégralité de la déclaration du groupe majoritaire relative au débat budgétaire se trouve dans la page d'expression politique du site de la mairie*

Commentaires de l'opposition

✚ Approbation du CR des délibérations du précédent Conseil Municipal (20/01/2010)

- « *Le conseil Municipal s'élève avec la plus grande vigueur contre les propos racistes et discriminatoires contenus dans un tract anonyme distribué récemment dans la commune* ».
- Nous votons **CONTRE**. Ce tract, effectivement tout à fait inacceptable, comporte bien des propos discriminatoires, mais aucun propos raciste. Nous l'avons fait remarquer. D'autre part, nous n'avions pas souhaité que ce dossier soit transmis au MRAP (ce qui fut accepté). Ce dernier point n'est pas repris .

✚ Débat d'orientation budgétaire 2010

- Réforme de la taxe professionnelle : il nous paraît hasardeux d'affirmer qu'un des effets de cette réforme sera un transfert des impôts vers les ménages. Les municipalités socialistes l'affirment. Le Gouvernement dément. Soyons attentifs, car si c'était le cas, ce serait une très mauvaise chose.
- Recettes en provenance de Clermont Communauté : les dotations seront inscrites au budget 2010 à la hauteur du réalisé 2009 ? Attendons de voir le budget 2010 de Clermont Communauté dont la situation financière est très préoccupante.
- Romagnat :
 - Les charges à caractère général progresseraient de l'ordre de 3%, dont l'énergie + 15 000 €, les télécommunications + 7000€ et la culture + 36000€.
 - Les autres charges de gestion courante augmenteront fortement en raison du retour de la subvention au CCAS à son niveau habituel.
 - La masse salariale devrait évoluer de l'ordre de 1,5% (gestion des carrières, création d'un poste achat public et recrutement d'un nouveau DGS.
 - La fiscalité locale
 - **Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière bâtie devraient augmenter entre 1,5% et 2,5%**, sur des bases fiscales dont l'évolution n'est pas encore connue.
 - Investissement (pas de chiffres communiqués) : voieries, espaces verts et accessibilité ; mise aux normes des établissements publics ; acquisitions foncières ; équipements sportifs ; études « cœur de ville » et « salle A.Raynoird ».

✚ Nouveaux Statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon

- Nous votons **POUR**

✚ Reprise de concessions en état manifeste d'abandon

- Nous votons **POUR**

✚ Subventions : Foyer rural de Saulzet le Chaud : 250 € (Noël aux enfants) ; coopérative scolaire de l'école de Saulzet le Chaud : 550 € (projet cirque) ; foyer socio éducatif du collège d'Aubièrre, au titre des activités éducatives auxquelles participent des enfants de Romagnat : 800 € (annuel).

- Nous votons **POUR**

✚ Liste des marchés publics de 2009 > 20 000 € HT

- Publication obligatoire : pas de vote

✚ Contrat de travail : prolongation du contrat d'une animatrice pour effectuer des actions en direction du public adolescent et pour travailler au Centre de Loisirs Sans Hébergement sous l'égide du FLEP.

- Nous votons **POUR**